

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE L'ISLET**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **2 octobre 2023** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc  
Siège #2 - Vanessa Chouinard  
Siège #3 - France Thibodeau  
Siège #4 - Simon Bourgault  
Siège #5 - Annik Chabot

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #6 - Catherine Bilodeau

**01- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le président déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-10**  
**142**

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Vanessa Chouinard

APPUYÉ PAR : Marjolaine Leblanc

ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2023-10**  
**143**

**03.01 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **04 - LÉGISLATION**

**2023-10  
144**

##### **04.01 - Confirmation de réussite - Formation sur le comportement éthique Anick Chabot**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, Annik Chabot a suivi la formation en classe virtuelle sur le Comportement éthique des élus le 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE La formation Comportement éthique en autoapprentissage est attestée par la Commission municipale du Québec et respecte le contenu minimal obligatoire par LEDMM. Elle a été élaborée par la Fédération québécoise des municipalités en collaboration avec le cabinet Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu :

QUE le conseil accuse réception de la déclaration de participation à la formation sur le Comportement éthique des élus, de Madame Annik Chabot, conseillère.

Cette déclaration a été faite devant moi, Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe, le 2 octobre 2023.

Un accusé de réception a été remis à cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**2023-10  
145**

##### **05.01 - Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement des comptes suivants au montant de 128 811.09 \$

Payable par chèques	105.62 \$ - 1 659.90 \$
Payable par dépôts directs	36 589.65 \$
<b>TOTAL</b>	105.62 \$ - 38 249.55 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard. Tous ont apposé leurs initiales.

Un montant de 3 000.00 \$ reste au compte de Construction Rénovation RB inc. et un montant de 87 722.92 \$ au compte de Pavages de Beauce ltée. Un crédit de 161.38 \$ reste au compte de SEAO-Constructo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-10  
146

#### 05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annik Chabot

APPUYÉ PAR : Marjolaine Leblanc

ET RÉSOLU

QUE les comptes du mois de septembre 2023 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	128 763.07 \$
Salaires nets versés	16 809.26 \$
Remises de l'employeur	7 418.45 \$
<b>TOTAL</b>	152 990.78 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-10  
147

#### 05.03 - Adoption des journaux

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : Simon Bourgault

ET RÉSOLU

d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # EJ-08-33 à EJ-08-35 : Conciliation bancaire d'août 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-10  
148**

**05.04 - Souper Bénéfice - Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny**

Il est proposé par France Thibodeau

Appuyé par Annik Chabot

Et résolu à l'unanimité de prendre 2 cartes au coût 125.00\$ chacune pour le souper de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny qui aura lieu le samedi 10 février 2024.

**2023-10  
149**

**05.05 - Modification signatures Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Claude Chouinard, directrice générale par intérim, est en poste en remplacement de Madame Magguy Mathault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc appuyé par Simon Bourgault et résolu :

D'autoriser Madame Marie-Claude Chouinard à signer les chèques ainsi que tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité;

D'émettre une carte de crédit visa au nom de Madame Marie-Claude Chouinard et d'annuler celle au nom de Madame Magguy Mathault;

D'autoriser Madame Marie-Claude Chouinard à être responsable de dossier auprès de Desjardins ainsi que d'Accès D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-10  
150**

**05.06 - Dépôt des états comparatifs**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim doit déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la directrice générale par intérim et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Annik Chabot et résolu d'accepter et de confirmer le dépôt des deux états comparatifs par la greffière-trésorière adjointe Roxanne Pelletier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-10  
151**

**05.07 - Modification du titre du règlement N-210**

CONSIDÉRANT QUE le règlement N-210 est un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction N-182;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreur lors de l'impression de celui-ci, laissant comme titre "Adoption du règlement sur la gestion contractuelle";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par France Thibodeau et résolu d'annoter à la marge du Règlement N-210, le titre " modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction N-182" en remplacement du titre "Adoption du règlement sur la gestion contractuelle".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-10  
152**

**05.08 - Demande de lettre d'appui - La relance, Coop de Solidarité**

CONSIDÉRANT QUE La Relance, Coop de solidarité a déposé un projet au fonds de vitalisation de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adalbert est en accord avec le projet puisque la réalisation de celui-ci assurera une viabilité à long terme du restaurant;

CONSIDÉRANT QUE la réouverture du restaurant ajoutera un service de proximité que nous n'avions plus depuis plusieurs mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annik Chabot appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'appuyer le dépôt de projet au fonds de vitalisation de la MRC de L'Islet par La Relance, Coop de solidarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-10  
153**

**05.09 - Modification du règlement N-178 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1**

Il est proposé par Marjolaine Leblanc

Appuyé par Annik Chabot

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le règlement no N-218 modifiant le règlement N-178 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Province de Québec

Municipalité Saint-Adalbert

MRC de l'Islet

Règlement N-218

Règlement N-218 modifiant le règlement no N-178

décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du

financement des centres d'urgences 9-1-1

Le conseil décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement no N-178 est remplacé par le suivant:

2. À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement no N-178 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant:

2.1 Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005\$, il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Et résolu à l'unanimité de payer l'ajustement du déficit aux états financiers de l'ORH de L'Islet pour l'année 2022 au montant de 1413.00\$.

**2023-10  
155**

**05.11 - Soumission caméra extérieure - stationnement et jeux**

Il est proposé par Vanessa Chouinard

Appuyé par Simon Bourgault

Et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'une caméra pour l'extérieur afin de voir le stationnement ainsi que les jeux, de remplacer le moniteur à l'entrée et quelques autres modifications au montant de 1 608.51\$ plus les taxes applicables.

**05.12 - Offre de services - Alarme KGC Montmagny**

Nous avons reçu une offre de services d'Alarme KGC de Montmagny pour notre système de feu, vol et intrusion. Le conseil laisse porter l'offre.

**2023-10  
156**

**05.13 - Soumission - Englobe**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission d'Englobe pour des travaux supplémentaires pour faire l'évaluation d'une partie du projet du coeur du village;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission ajoute des frais supplémentaires de 11 480.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Annik Chabot et résolu d'accepter la soumission d'Englobe au montant de 33 450.00 \$ plus taxes applicables, sous réserve de l'acceptation de Marie-Eve Catin, architecte.

**06 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie**

La conseillère Annik Chabot mentionne qu'elle est disponible pour faire les visites de prévention. Nous communiquerons avec Monsieur Richard Gauvin afin de l'informer que la conseillère est toujours en accord à faire les visites.

**07 - RÉSEAU ROUTIER**

**07.01 - Point d'information - Catherine Bilodeau représentante**

La niveleuse est arrivée et Normand Caron a déjà débuté le nivelage des rangs.

**2023-10  
157**

**07.02 - Demande de lettre d'appui - CDL inc.**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre de CDL inc., situé au 194, route 204 Ouest, demandant notre appui à leur demande de

signalisation supplémentaire auprès du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le commerce est situé au bas d'une côte où les véhicules circulent rapidement;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de signalisation permettant aux usagers de la route 204 d'être avertis d'un éventuel obstacle;

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'appuyer CDL inc. dans leur demande auprès du ministère des Transports afin que soit ajouté de la signalisation supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **08 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant**

Le conseiller représentant, Simon Bourgault mentionne qu'il a reçu un courriel du directeur général, Normand Blier. Dans ce courriel, le directeur général explique que la firme d'ingénierie concernant la post-fermeture du site. La firme mentionne que ça va bien et que les coûts ne seront pas plus élevés que ce qui a été planifié au budget.

Un comité a été formé pour aider à planifier le budget. Madame Karine Godbout, conseillère de Saint-Pamphile ainsi que Clément Bernier, conseiller de Saint-Marcel feront partie de ce comité.

### **08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante**

La conseillère représentante, Marjolaine Leblanc demande à ce qu'on fasse parvenir l'information à la population que nous avons encore quelques bacs à compost de disponibles.

## **09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante**

France Thibodeau mentionne que 37 personnes étaient présentes au dîner-causerie du 19 septembre dernier. Elle remercie les bénévoles qui préparent le repas. Elle mentionne également qu'après chaque dîner, il y aura toujours une conférence. Une sortie avait été offerte aux participants pour se rendre au dîner des aînés du Festival de L'Oie Blanche de Montmagny. Une seule personne avait manifesté son intérêt, donc l'activité a été annulée.

### **09.02 - Point d'information - Politique familiale, Annik Chabot, représentante**

La corvée de ménage du local a été faite. Il y a eu une réunion du comité la semaine dernière afin de préparer la fête d'Halloween du 31 octobre prochain.

**09.03 - Point d'information - ORH de L'Islet, Vanessa Chouinard, représentante**

Il y a des discussions sur l'éventuelle fusion des ORH. La conseillère représentante, Vanessa Chouinard, aura des développements à ce sujet lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**2023-10  
158**

**09.04 - Municipalité alliée contre la violence conjugale - Le havre des femmes**

Il est proposé par Marjolaine Leblanc

de proclamer la Municipalité de Saint-Adalbert, municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2019, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 16626 femmes victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Saint-Adalbert municipalité alliée contre la violence conjugale

**10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante**

Une réunion a eu lieu le 20 septembre afin de travailler le budget, mais celui-ci n'est pas encore adopté. Nous aurons le budget pour la prochaine rencontre. Ils sont en période de recrutement, car un chauffeur a remis sa démission.

**2023-10  
159**

**10.02 - Soumission Éco bâtiment - rencontre du 11 octobre 2023**

Il est proposé par Marjolaine Leblanc,

Appuyé par Annik Chabot

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'Éco bâtiment au montant de 1 259.00\$ plus les taxes applicables pour assistance lors de la rencontre citoyens du 11 octobre dans le but de discuter du coeur du village.

## **11 - TOURISME**

### **11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante**

Rien à signaler.

## **12 - LOISIRS ET CULTURE**

### **12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant**

Rien à signaler.

### **12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante**

La conseillère représentante, Vanessa Chouinard discute de la préparation de la patinoire pour la saison hivernale.

## **13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **14 - VARIA**

Aucun sujet

**2023-10  
160**

## **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, et résolu que cette session régulière soit levée à 20h15.